



Licenciement économique et sous traitance

Par salarie682

Bonjour,

L'employeur de ma société de 14 salariés va procéder à un licenciement collectif pour motif économique et supprimer tout le service "production" de la société (6 personnes). Il envisagera alors de sous traiter cette production à une autre société du groupe basée à l'étranger (ma société fait partie d'un groupe). Alors effectivement on a une baisse d'activité et un résultat négatif, mais a t'il le droit de supprimer totalement ce service alors qu'on en a besoin ? Ne devrait il pas, supprimer par exemple que 3 personnes sur les 6?

Donc le fait de supprimer ce service qui est nécessaire et sous traiter ce travail à une autre société du groupe est ce légale?

Merci